



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
ISSN: 2708-275X

[www.reriss.org](http://www.reriss.org)

Numéro spécial 02

**REGARDS CROISES DES SCIENCES DE LA SANTE, DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES  
SUR LA COVID 19**

Sous la direction de :

BAHA Bi Youzan Daniel

&

DJE Bi Tchan Guillaume



ISSN: 2788 - 275x

Juin 2022



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

## ORGANISATION

### Directeur de publication

**Monsieur BAH Bi Youzan Daniel**, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

### Directeurs de la rédaction

**Monsieur TOH Alain**, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume**, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

### Secrétariat de rédaction

**Madame KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe**, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur SEHI Bi Tra Jamal**, Maître de Conférences de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur BAH Mahier Jules Michel**, Maître de Conférences de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Mademoiselle N'CHOT Apo Julie**, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Madame KOUAME Solange**, Maître-Assistant de Philosophie (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

### Comité Scientifique

**Monsieur AKA Adou**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur AKA Kouamé**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ALLOU Kouamé René**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ASKA Kouadio**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ATTA Koffi Lazare**, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

**Monsieur BAH Henry**, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur BANEGAS Richard**, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)

**Monsieur BIAKA Zasséli Ignace**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur BOA Thiémélé Ramsès**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur CHAUVÉAU Jean Pierre**, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

**Monsieur DAYORO Z. A. Kévin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur DEDY Séri Faustin**, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur DOZON Jean Pierre**, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

**Monsieur EZOUA C. Thierry A.**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur GOGBE Téré**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur HAUHOUOT Célestin**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur IBO Guéhi Jonas**, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

**Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KONE Issiaka**, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUADIO Guessan**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUAKOU N'Guessan F.**, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUASSI N'goran F.**, Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUDOU Opadou**, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

**Monsieur N'DOUBA Boroba F.**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur TRA Fulbert**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

### Comité de lecture

**Monsieur ADJA Vanga Ferdinand**, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

**Monsieur AGNISSAN Aubin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur DIGBO Gogui Albert**, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

**Monsieur KEI Mathias**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KONIN Séverin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUAKOU Ossei**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUDOU Landry Roland**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Madame LODUGNON-Kalou Evelyne** (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur NASSA Dabié Axel**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère**, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

**Monsieur OTEME Appolos Christophe**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur OUAKOUBO Gnabro**, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

**Madame PIRON Florence**, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

**Monsieur YOMB Jacques**, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

## SOMMAIRE

Préface

**BAHA Bi Youzan Daniel**

### **AXE 1 : COVID-19 ET REPONSES DES GOUVERNANTS, DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE, DE LA SOCIETE CIVILE, DES COMMUNAUTES**

La gestion du Covid-19 par les collectivités locales en Côte d'Ivoire : le cas de la commune de Cocody

**ANÉ Amino Joséphine-KPAHÉ.....2**

Enjeux et défis de l'engagement communautaire à la riposte contre la Covid-19 en Côte d'Ivoire

**BENIE Hermann Judicaël, SILUE Abou, TRA Fulbert.....19**

Innovations pédagogiques à l'Université Alassane OUATTARA, normes d'une résilience de la communauté universitaire en période de Covid-19

**DADI Mahi Esaie.....30**

La troisième vague de Covid-19 en Afrique : un discours sur la vaccination obligatoire ?

**IDOMBA Mboukouabo Claire Versuela.....41**

Culture d'entreprise : le hors travail à l'épreuve du Covid-19

**MAMANLAN Kassi Bruno, BROU Félix Richard, KAKOU Amino Kanou Rebecca  
Epe AGNIMOU.....53**

Enseignement-apprentissage d'allemand langue étrangère dans le contexte de la pandémie de Covid-19: Impact des médias numériques sur le développement de l'expression écrite des élèves

**BATIONO Jean-Claude, OUEDRAOGO Léa, KAFANDO Somtinda.....62**

Résilience chez des ménages abidjanais victimes de la pandémie de Covid-19

**SAHI Salia René.....78**

Analyse de l'évolution de la consommation des produits de tabac chez les fumeurs en période de confinement du fait de la Covid-19 en Côte d'Ivoire : étude exploratoire

**TRA Bi Boli Francis, YAO Konan, BOLOU Eric Kévin.....96**

Réponses à la pandémie de la Covid-19 dans la prise en charge des PVVIH et OEV : cas de l'ONG REVS PLUS au Burkina Faso

**YEHOON Olivier Wétuan.....109**



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

Restrictions sanitaires et itinéraires thérapeutiques de la population d'Aliodan (Marcory) en contexte de crise sanitaire a Covid-19

**TIE Gouin Bénédicte Edwige, ZOUHON Lou Nazié Michèle.....118**

## **AXE 2 : REPRESENTATIONS, PERCEPTIONS ET ATTITUDES FACE A LA COVID-19**

Les imaginaires de la Covid-19 en Côte d'Ivoire : les populations entre sens commun, approximation, idées fausses et théorie du complot

**NIAMKE Jean Louis, FRANCI Alain Claude Gérard, OKOU Kouakou Norbert.....130**

Perceptions sociales liées à la Covid-19 en milieu rural. Cas des populations du village de Tapeguhé dans la Sous-préfecture de Daloa (Centre-ouest ivoirien)

**ADJET Affouda Abel, YAO Kouakou Albert, KOUAKOU Yao François, AKPETOU Kouassi Kan Rajules.....140**

Représentations, Perceptions et Attitudes des étudiants ivoiriens face à la Covid-19

**AMANI Ahou Florentine, N'GUESSAN Bosson Jean-Marie.....163**

Normes, perceptions et pratiques des populations sur la Covid-19 sur trois sites à Abidjan : une université, un marché et un quartier précaire

**ANDOH Amognima Armelle Tania.....177**

Comportement vaccinal des populations ivoiriennes face aux préjugés sur la Covid-19

**DROH Antoine, COULIBALY Zoumana, ABOUTOU Akpassou Isabelle.....189**

Opinions et attitudes des populations abidjanaises face à la vaccination contre la Covid-19

**GAULITHY Konan Georges.....203**

Représentation de la COVID-19 et attitude individuelle vis-à-vis des mesures barrières et du vaccin contre cette pathologie à Abidjan

**KONE Amegnan Lydie épouse GOUET, DJAKO Logon Albert Thierry.....220**

Perception du risque et acceptation de la vaccination contre la Covid-19 en Côte d'Ivoire

**KOUASSI Affoué Mélissa épouse N'ZI.....239**

Représentations sociales du programme de vaccination contre la pandémie à coronavirus dans les districts sanitaires de Yopougon (Côte d'Ivoire)

**LOHI Paul.....252**



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

Représentations sociales de la Covid-19 dans le discours de nouvel an 2021 des leaders politiques ivoiriens

**AHIZI Anado Jean Michel, N'GUESSAN Dedou Gruzshca Ferrand, KONE Tiegbe Gaston.....278**

Logiques et enjeux sociaux structurant les attitudes et comportements de la population face à la construction du Centre d'Accueil et de Dépistage contre le Coronavirus (CAD-Covid-19) à Yopougon Toits Rouges

**TIA Félicien Yomi, KOFFI Yao Olivier, YEBOUA Yao David, KOUAME Atta, KONE Drissa.....290**

Les populations de Bingerville face à la vaccination contre la Covid-19 : étude des facteurs de réticence

**KOFFI Yao Olivier, TIA Félicien Yomi, KOUAME Atta, YEBOUA Yao David Meryl, YORO Blé Marcel, KONE Drissa.....301**

Déterminants psycho-sociaux de l'inobservance des mesures barrières contre la Covid-19 dans les communes dites populaires à Abidjan

**YORO Cyrille Julien Sylvain, BALLO Yacouba.....315**

### **AXE 3 : SCIENCES SOCIALES, SCIENCES HUMAINES ET COVID-19**

Impacts de la Covid-19 sur les activités économiques informelles à Abidjan (Côte d'Ivoire)

**DIABAGATE Abou.....332**

La religion face à la pandémie de la Covid-19

**TAYORO Gbotta.....342**

La Covid-19 ou le changement du paradigme quotidien perçu dans l'image

**ZONGO Yves.....352**

Etude psychologique et linguistique des communautés en période de COVID-19 en Côte d'Ivoire : cas des communautés linguistiques Julia et Baule

**DJE Bi Tchan Guillaume, BOGNY Yapo Joseph.....364**

### **AXE 4 : SYSTEMES DE COMMUNICATION ET COVID-19**

Communication publique et Enjeux politiques autour du Covid-19 en Côte d'Ivoire : De la question des représentations suscitées sur Facebook

**COULIBALY Pénédjotêh Jean-Paul.....376**



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Vaccination infantile et infodémie à l'ère de la Covid-19<br><b>KOUAME Kouakou Hilaire, BOUADOU Koffi Jacques Anderson.....</b>                                                                                                                                                         | <b>395</b> |
| Adaptation des systèmes de communication des entreprises à la crise sanitaire de la Covid-19<br><b>N'DA Yao Jean-Claude.....</b>                                                                                                                                                        | <b>412</b> |
| Regards critiques sur la gouvernance de la Covid-19 en Côte d'Ivoire : Dimension communicationnelle<br><b>SIBIRI Yéo, TOURE Monvaly Badara.....</b>                                                                                                                                     | <b>429</b> |
| Relâchement des mesures barrières et la recrudescence d'élargissement de la maladie à Coronavirus dans la ville de Korhogo en Côte d'Ivoire : Une approche de la communication pour le développement et le changement social<br><b>SIKA Kouamé Prosper, SORO Nangahouolo Oumar.....</b> | <b>443</b> |
| Dynamiques sociales face à la Covid-19 : logiques préventives et communicationnelles de soins des groupes ethniques en Côte d'Ivoire<br><b>YAPI Sasso Sidonie Calice, LOBO Laby Clément, BROUH Achie Patrice Georgelin.....</b>                                                         | <b>461</b> |
| Approche communicationnelle face à la réticence et au refus de la prévention vaccinale contre la Covid-19 à Abidjan<br><b>YAVO Doffou Brice Anicet.....</b>                                                                                                                             | <b>479</b> |



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

## PREFACE

La Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales vient apporter une réponse à une multitude d'interrogations des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la Société (UFR-SHS) d'une part, et des étudiants de Master et de Doctorat d'autre part. Quatre raisons fondamentales justifient a priori ces interrogations et cette naissance.

- La première est que toute Université ou institution d'enseignement supérieur ne vaut que par la puissance de ses recherches et des résultats de celles-ci. Les colloques, les Séminaires, les journées scientifiques, les symposiums, les tables rondes ou tout autre meeting d'intérêt scientifique, à caractère national et ou international, doivent y contribuer.
- La deuxième est que les résultats et/ou les produits des travaux de recherche doivent être publiés pour être connus dans le monde scientifique. Telle doit être la vision ou l'ambition de tout chercheur. Telle est aussi la mission de toute revue scientifique de qualité.
- La troisième est que la recherche supporte l'enseignement et en assure la qualité et la pérennité. La recherche assure la renommée de l'Université sur le plan international. Cela est d'autant plus vrai que le Professeur HAUHOUOT Asseypo, ancien Président de l'Université de Cocody écrivait dans la préface de la première Edition 2000 de l'Annuaire de la Recherche ceci : « par sa dynamique holistique, la recherche apparaît comme le meilleur garant de l'avenir et de la solidarité qu'il n'est même pas exagéré de dire que toutes les autres activités tiennent d'elle leur légitimité. » La revue constitue indiscutablement en la matière le support idéal.
- La quatrième raison est que la promotion des Chercheurs et des Enseignants-Chercheurs, leur épanouissement scientifique, pédagogique et leurs profils de carrière dans les différents grades du CAMES passent inévitablement et nécessairement par les publications dans des revues de référence.

En rapport avec ces quatre raisons, il est à constater que depuis la fin des années 1980, l'éclatement de l'ancienne Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines en quatre UFR a consacré la disparition des Cahiers de la Faculté et des Annales de l'Université. L'UFR-SHS qui compte onze départements, dont six filières d'enseignement, trois Instituts et deux Centres de Recherche, ne dispose plus de revue à sa dimension. Il est bon de rappeler à juste titre que l'UFR-SHS est la plus grande de par ses effectifs d'étudiants (15 700), de Chercheurs et d'Enseignants-Chercheurs (500 environ) et de personnels administratifs et techniques « PAT » (100 environ).

S'il est vrai que chaque département fait l'effort de se doter d'une ou de deux revues caractérisées généralement par des parutions intermittentes ou irrégulières, à défaut de disparaître purement et simplement faute de moyen, il n'en demeure pas moins que cela est largement en deçà des attentes.



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

Il va sans dire que la plupart des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs s'adressent à des revues étrangères en Afrique, en Europe et/ou en Amérique pour publier leurs travaux avec des fortunes diverses (rejets d'articles, retard des publications et longues attentes etc.).

C'est donc pour résoudre un tant soit peu ces problèmes que les équipes de recherche, les Conseils de département et le Conseil d'UFR-SHS ont suggéré la création de deux revues scientifiques à l'UFR.

La première sera destinée aux publications des travaux de recherche en sciences sociales et humaines. La deuxième revue publiera, outre les résultats des recherches en sciences sociales, les communications des spécialistes d'autres disciplines scientifiques (sciences médicales, juridiques, économiques, agronomiques, etc.).

Cela devra résoudre ainsi les problèmes d'interdisciplinarité et pluridisciplinarité dans la mesure où les sciences sociales sont des sciences transversales au carrefour de toutes les disciplines.

Pour ce faire, la périodicité à terme est de deux parutions annuelles, c'est-à-dire une parution semestrielle pour chaque revue.

En ce qui concerne particulièrement la Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (RERISS), l'on devra admettre des numéros spéciaux et des parutions exceptionnelles selon les intérêts et les enjeux du moment.

Il pourra, par exemple, s'agir des numéros spéciaux consacrés aux travaux d'étudiants (Doctorants et Masterants), des actes de colloques et séminaires, des études de projets d'intérêt scientifique avec des partenaires extérieurs, ainsi que de toute autre initiative pouvant aboutir à une mise en commun des travaux issus de plusieurs spécialités et sujets dans divers domaines de la recherche scientifique.

C'est l'exemple de ce tout premier numéro RERISS qui sera mis à la disposition du public en vue de bénéficier des critiques et observations de la communauté Scientifique pour une réelle amélioration.

Toutefois l'accent doit être mis (et ce serait l'idéal) sur les parutions thématiques semestrielles en rapport avec l'actualité du moment.

Si ce principe est acquis, l'on doit s'atteler à préserver ou à sauvegarder la pérennité de la revue et à assurer sa pleine promotion sur le long terme. Cette promotion et cette pérennisation doivent se faire grâce à la mobilisation et la détermination de l'ensemble des animateurs de la revue tous les grades universitaires confondus.

L'on doit ensuite s'atteler à régler la fameuse question de financement qui bloque généralement tout projet de cette nature. En effet la pérennisation et le rayonnement d'une revue de référence dépendent aussi et surtout de ses moyens financiers. Pour éviter une existence éphémère à la RERISS, il est souhaitable que les responsables de la Revue fassent d'abord un minimum de sacrifice par des cotisations à un montant



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

ISSN: 2708-275X

supportable. Ensuite, tous les responsables et animateurs doivent souscrire à un abonnement obligatoire, ce qui signifie : à chacun son exemplaire (à un coût qui sera fixé d'un commun accord). Enfin, tous les auteurs sans exception, désireux de publier doivent contribuer à une hauteur financièrement supportable aux frais d'édition de leurs travaux.

Telles sont les suggestions susceptibles d'aider les animateurs de cette revue à assurer un minimum de garantie pour sa survie.

Par notre volonté commune et notre détermination, ce projet peut devenir une réalité pour le bonheur des initiateurs, en particulier des Chercheurs et Enseignants-chercheurs de l'UFR.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent inlassablement chaque jour de façon désintéressée afin que ce qui était naguère un rêve devienne une réalité. Il s'agit en premier lieu de tous les membres du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales, qui constituent plus qu'une équipe de recherche, un esprit à nul autre pareil.

Il s'agit ensuite de tous les Chercheurs et Enseignants-chercheurs, membres des différents comités (Comité scientifique, Comité de lecture, Comité de rédaction, etc.).

Il s'agit encore de la Direction des Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI).

Il s'agit enfin des membres fondateurs de la RERISS, garants moraux et scientifiques de la survie de cette œuvre commune.

Merci à vous tous.

Vive la recherche à l'UFR-SHS et longue vie à la revue RERISS.

**Professeur BAHABI Youzan Daniel**  
**Directeur de Publication RERISS**



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
ISSN: 2708-275X

**AXE 1 : COVID-19 ET REPONSES DES GOUVERNANTS, DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTE, DE LA SOCIETE CIVILE, DES  
COMMUNAUTES**



## **La troisième vague de covid-19 en Afrique : un discours sur la vaccination obligatoire ?**

IDOMBA MBOUKOUABO Claire Versuela  
Université Omar Bongo (GRELAC)  
Tel : 066796980/077575858  
Email : claireidomba60@gmail.com

### **Résumé**

Depuis 2019, on enregistre pour l'instant cinq vagues de Covid-19, précisément trois au Gabon, (Afrique) et cinq en France (Europe) entre mars 2020 et la fin de l'année 2021, marquées à chaque étape par l'afflux de modes de riposte contre la maladie. Le monde est passé aux simples mesures de restriction contre la Covid-19 comme la distanciation, le port de masque, le lavage des mains, le confinement partiel et total, le couvre-feu, fermeture des espaces publics... à la vaccination aujourd'hui. En Afrique, la propagation du variant Delta au sein des communautés ne laisse pas le Gabon en marge de la nouvelle situation évolutive de la pandémie. Ceci ne laisse pas indifférents les autorités gabonaises qui par l'entremise de son Ministre de la santé Dr Guy Patrick Obiang Ndong, au cours d'une conférence de presse tenue le 27 octobre 2021 à Libreville, annonçait des nouvelles mesures qui prendront effet à compter du 15 décembre prochain. Ce qui ne laisse pas la société civile indifférente, condamnant ainsi ces mesures qui selon elle, visent à contraindre les populations à se faire vacciner et à discriminer les non volontaires au vaccin. Aussi, intégrer le non-dit dans un discours, c'est « instaurer une entente à demi-mot, accepter la dissimulation et le mystère, et croire qu'une vérité peut émerger de cette configuration. » L'analyse de quelques extraits de discours et de ses nouvelles mesures en terre gabonaise, permettra de déceler un non-dit qui fonctionne comme un outil de manipulation qui pousse les populations à une vaccination obligatoire au Gabon. Le non-dit prendra donc ici la valeur que l'on donne au secret qui est d'abord ce que l'on refuse pour des raisons morales, communautaires, mais aussi intimes. La révélation du non-dit possède dès lors une forte charge coercitive sur laquelle nous appuierons notre critique.

**Mots clés :** Covid-19, discours, non-dit, vaccination, obligatoire

### **Le « pass sanitaire » contre la troisième vague au Gabon : une obligation à la vaccination**

Le « passe sanitaire » ou certificat Covid-19 est une attestation qui prouve qu'un individu a été vacciné (à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet), la preuve d'un test négatif (de moins de 72 heures dans certains pays comme la France), le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il apparaît comme une carte d'identité sanitaire, un sésame qui ouvre les portes et



donne droit à une circulation libre des individus en situation d'urgence sanitaire Covid-19.

Parmi les huit (8) mesures prises par le gouvernement gabonais, trois attirent notre attention. La première stipule l'obligation de présenter un test PCR (le test PCR permet de savoir si une personne est contaminée par le SARS-CoV-2 au moment où le test est réalisé. Il débute généralement par un prélèvement nasopharyngé, fait avec un écouvillon), ou une attestation de vaccination pour avoir accès aux lieux publics, notamment les administrations, les entreprises, les restaurants et les snacks bars ; la deuxième porte sur la fin de la gratuité des tests PCR qui passent désormais à 20 000 F CFA pour le Test PCR normal et 50 000 F CFA pour le test PCR VIP et, pour la troisième mesure retenue, l'obligation pour les personnes non vaccinées, voulant se rendre à l'intérieur du pays, de présenter un test PCR (14 jours de validité) et une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Ces mesures apparaissent comme des obligations à la fois légale, « imposée par la loi à une personne de faire quelque chose » (Barr, 1974), et civile dont « l'inexécution est sanctionnée par le droit » (Jur. 1971). Autrement dit, l'obligation peut être définie comme « le lien de droit en vertu duquel une ou différentes personnes peuvent contraindre une ou différentes autres personnes à « donner », à faire ou à ne pas faire quelque chose » (Jean-Christophe Wérenne, 2002 : 3). Ceci apparaît conforme dans ce contexte Covid-19, contexte d'urgence sanitaire, qui selon la Loi sur la santé publique (LSP), RLRQ, c. S-2-2, art. 123 (1°) (au Canada, Québec), confère à un gouvernement « d'ordonner la vaccination obligatoire de toute ou d'une partie de la population. » (Comité d'éthique de santé publique, 2021 : 1). Mais est-il justifiable de promulguer des mesures à la vaccination à une population sous peine de sanction administratives allant jusqu'au gel des salaires ; au risque de se retrouver incapable de déboursier une somme de 20 000 F CFA toutes les deux semaines pour un test PCR qui jusqu'ici était gratuit, sachant que cette même population est depuis bientôt trois ans confinée, donc sans véritables sources de revenus, et surtout de restreindre voire décourager son droit de « visite » à la famille restée en province sanctionné par une « autorisation spéciale » du ministre de l'intérieur ?

L'étude réalisée par le Comité d'Éthique de la Santé Publique du Québec, sur la vaccination des enfants stipule que « la menace et l'imposition de sanctions augmente le taux de vaccination chez les enfants en contexte de vaccination

obligatoire. » (Comité d'éthique de santé publique, 2021 : 3). Le comité souligne également des études réalisées aux États-Unis qui ont démontrées que « l'obligation de fournir la preuve qu'un enfant a été vacciné pour l'admission à l'école ou à la garderie permet d'accroître le taux de vaccination » (Omer et al., 2019). Il mentionne également les travaux de Vaz et al., en Europe, qui eux ont montré que « le fait de sévir, notamment en augmentant l'amende imposée pour le non-respect de l'obligation vaccinale, est aussi associé à une augmentation du taux de vaccination (Vaz et al., 2019). On constate bien que ces principes sont identiques à ceux utilisés par les autorités gabonaises, qui consistent d'une part à présenter la preuve d'avoir été vacciné afin d'accéder à un lieu public et le droit de déplacement à l'intérieur du pays, et d'autre part, en rendant payant le test PCR, ont favorisé l'augmentation du nombre de personnes vaccinées. Cette nette augmentation est bien perceptible entre la fin de la deuxième vague qui annonçait déjà la probabilité d'une vaccination contre la Covid-19 au Gabon, et la troisième vague qui a vu la mise en place et l'exécution de cette probabilité. On constate également que lorsque le président de la république et son ministre de la santé affirmaient au cours des conférences de presses (deuxième vague) que « la vaccination est volontaire et pas obligatoire. Que ceux qui choisiront de ce faire vaccinés bénéficieront d'un suivi pré et post vaccination. » Ce discours a le mérite de n'avoir pas été un stimulant efficace à la vaccination, vu la nonchalance des gabonais à se rendre dans les lieux affectés pour la vaccination contre la Covid-19, malgré la conscience de l'existence de la maladie et des ravages qu'elle occasionne. Paradoxalement, à partir du moment où des « mesures drastiques » aient été prises, on enregistre un engouement de la part de cette même population à se faire administrer au moins la première dose.

Il faut reconnaître une fois de plus qu'ici le gouvernement gabonais n'a fait que respecté la « Loi conformément au règlement sur l'organisation et l'administration des établissements qui donne à l'employeur le droit de s'assurer que les membres de son personnel suivent les recommandations de vaccination (MSSS, 2013) ». Cette loi présage qu'à « défaut d'être vacciné, l'employé occupant déjà un poste peut être retiré de certains services ou départements. » Et puisque dans un pays comme le Gabon, l'Etat est le principal employeur, il a donc le droit d'interdire l'accès dans les administrations aux non vaccinés sans tenir compte de ce qu'exige la Charte des droits et libertés qui réitère le droit de l'employé de refuser d'être vacciné. Mais dans cette condition d'urgence, soit il se fait vacciner volontairement contre la COVID-19



et les sanctions ne pèseront pas sur lui, soit l'employé accepte la vaccination obligatoire et préserve son emploi. Dans tous les cas, il se fera vacciner bon gré, malgré par peur. Chose que dénonce Alain.

Alain écrivait en 1921 que : « Dans un saut difficile, si le cavalier a la moindre peur, le cheval tombe » (Alain, *Propos*, 1921 : 207). En effet, ces exigences de l'Etat érigé en gendarme provoquent chez le citoyen une angoisse qui finit par le faire tomber dans la vaccination. La peur de se retrouver sans emploi, sans revenu, la peur de devoir déboursier toutes les deux semaines une somme de 20 000 F CFA, la peur de ne plus pouvoir retrouver ses proches. Une peur dans laquelle son existence et ses intérêts sont menacés en cas de non vaccination comme le soulignait déjà Camus au sujet de la peste : « C'est à partir de ce dimanche qu'il y eut dans notre ville une sorte de peur assez générale et assez profonde pour qu'on pût soupçonner que nos concitoyens commençaient vraiment à prendre conscience de leur situation » (Camus, *Peste*, 1947 : 1299). Une prise de conscience de sa condition de non vacciné. Une situation qui dans une moindre mesure, pousse à l'adhésion à ce dispositif vaccinal. A ce niveau, Gambetta définit la peur comme une « maladie chronique » en affirmant que : « ... les partis rétrogrades dominant et exploitent par la peur. Car la peur, messieurs, c'est la maladie chronique de la France: la peur en politique... Oui, c'est la peur qui est le mal de ce pays, et c'est de la peur qu'ils ont tiré leurs ressources, les réacteurs de 1800, de 1815, de 1831 et de 1849 ! C'est de la peur qu'il a tiré sa principale force, le coupe-jarret de 1851. (Gambetta, 1872ds *Rec. textes hist.* : 66). A suivre le propos de Gambetta, tout se passe comme si, la peur devenait un outil de manipulation de la population dont les autorités conscientes de son impact sur le citoyen, en usent dans le but de faire fléchir cette dernière, une ressource fiable de soumission.

Les politiques qui ont pour devoir de rassurer les populations dans ce type de situation qui déjà sape le moral de ces dernières, enfoncent le clou en la stressant davantage comme pourrait l'exemplifier le non-dit de cet extrait du discours de la Directrice du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, Dr. Matshidiso Moeti: « L'Afrique peut encore atténuer l'impact de la hausse rapide de ces infections, mais la fenêtre d'opportunité se referme. Chaque personne, où qu'elle se trouve, peut jouer un rôle en prenant des précautions afin de prévenir la transmission ». (Who, *Afrique Renouveau*, 24 Juin 2021).

Cet extrait de discours est d'une excellente élaboration discursive qui ne laisse entrevoir aucun soupçon d'obligation vaccinale. Toutefois, en le scindant comme par raisonnement déductif, l'obligation y est évidente. Entendu comme renvoyant à une idée générale ou universelle souvent accompagnée de propositions secondaires ou mineures, formant les prémisses, « la déduction ou raisonnement déductif permet d'en tirer des propositions particulières et de déceler le non-dit. Le raisonnement déductif ne s'établit que par référence aux propositions énoncées. » (La Toupie). Il est un processus de réflexion logique qui va du général au plus spécifique. Un spécifique qui induit une interpellation individuelle participative d'un travail à la chaîne, un travail d'équipe qui confère à chaque citoyen un rôle à jouer dans la lutte contre un ennemi commun : la Covid-19. Cet extrait de discours peut donc être déduit comme suit :

L'Afrique peut encore atténuer l'impact de la hausse rapide de ces infections ;(théorie générale)

mais la fenêtre d'opportunité se referme ; (hypothèse spécifique qui basée sur la théorie de départ et peut être testée)

Chaque personne, où qu'elle se trouve, peut jouer un rôle en prenant des précautions afin de prévenir la transmission (l'expérience personnelle, devoir de chaque citoyen)

L'hypothèse est testée à ce niveau.

Ici le résultat serait alors : une prévention de transmission par la vaccination. Aussi, vue sous cet angle, l'utilisation de ce raisonnement déductif permet de justifier les mesures et les décisions radicales prises par certains gouvernements africains concernant la vaccination, au cas où les mesures précédentes se sont avérées inefficaces. Le discours de la Directrice régionale de l'OMS Afrique apparaît ici comme une garantie que la solution vaccinale préconisée est le moyen le plus efficace de lutte contre la pandémie, mais à condition que chaque citoyen prenne ses responsabilités face à la propagation du variant Delta en Afrique qui caractérise cette troisième vague. Autrement dit, le vaccin serait dans son discours une condition *sine qua non* vraie à la seule condition que chaque personne prenne conscience du nombre de mort que cette troisième vague a déjà occasionnée en un laps de temps. Ce type de raisonnement accorde de ce fait une certaine logique à son discours et permet d'explicitier ce qui était latent.



Contrairement à la peur utilisé comme instrument de manipulation qui apparaît dans le discours du Ministre gabonais de la santé, c'est un sentiment de culpabilité que produit le discours de la Directrice régional de l'OMS Afrique. Pour le psychologue social Laurent Bègue, « La culpabilité est une expérience émotionnelle désagréable, caractérisée par un sentiment de tension, d'anxiété et d'agitation » (Laurent Bègue, 2013). Elle renseigne sur le mal-agir d'une personne, sur le fait d'avoir transgressé les valeurs, les principes moraux, qui rendent les individus plus sensibles à leur souffrance, une conscience du bien et du mal. La population se retrouve culpabilisée, tenue responsable d'un acte qu'elle n'a pas commis. Ce discours est un procès contre les réfractaires à la vaccination et contre ceux qui hésitent encore à se faire vacciné. Par conséquent, si le nombre de cas augmente c'est de la faute de chaque citoyen qui s'abstiendrait à la vaccination. Le citoyen se trouve donc torturé par une culpabilité inconsciente et innocente non percevable qui pousse vers une obligation à la chose. Le non-dit de ce discours repose sur le fait qu'il demande plus au citoyen : de renoncer à lui-même, à ces droits de liberté de penser et d'agir, de penser aux autres avant de penser à lui, une bonne raison de se sentir fautif du mal qui ronge le monde, particulièrement son semblable. De ce fait, la culpabilité est si prompte à surgir en chacun des citoyens qu'elle devient elle aussi un outil d'influence de la population qui la pousse à agir comme le souhaite le non-dit de certains discours politiques. Rappelons que cette opération de contrôle du citoyen relève de l'inconscient désigné par Freud comme ce qui relève du processus réel dont nous ignorons qu'il se déroule en nous, au moment où il se produit. C'est l'activité de l'esprit, non conscient, mais qui agit sur l'individu à la manière d'un être téléguidé. Cette culpabilité engendrée chez le citoyen a pour objectif d'occasionner un autre sentiment : la solidarité nationale, une volonté d'agir pour le bien-être de tous en y contribuant concrètement.

Ainsi, la peur et la culpabilité entendues comme non-dit des discours politique sur le pass sanitaire en Afrique, particulièrement au Gabon, apparaissent comme des outils d'influences qui obligent à la vaccination. A compter du 15 décembre prochain au Gabon, nul ne pourrait accéder dans une administration, une entreprise, un restaurant ou un snack-bar s'il ne présente « patte blanche » (Jean de La Fontaine : *Le loup, la chèvre et le chevreau* (1668) qui signifie que l'on est digne de confiance. Cette fable de La Fontaine enseigne que « le petit a ainsi pour consigne de demander à voir, dans l'embrasement de la porte, la patte du visiteur, afin de s'assurer qu'elle est



bien blanche, comme celle de sa mère. »C'est en cela que peut se comparer le pass sanitaire : le vaccin est bien cette passe blanche qu'il faudrait présenter aux portes de l'administration gabonaise, des entreprises... Toutefois, l'opinion s'interroge. Pourquoi une tellegénéralisation du pass sanitaire à l'ensemble des secteurs d'activités, à toute la population au Gabon ? Cette question qui demeure sans réponse de la part des autorités gabonaises fait hésiter la population à aller se faire administrer ne serait-ce que la première dose. Toutefois, bien que l'obligation de se faire vacciner puisse contribuer à augmenter le taux de vaccination, elle ne convaincra pas l'ensemble des personnes visées par l'obligation de son bien-fondé.

## **Les hésitations à la vaccination**

Les extraits des discours analysés et leur non-dit qui en découlent n'ont pas été construits de manière aléatoire. Ils sont prononcés en réaction contre les hésitations des populations à se faire vaccinés. Ils sont l'incidence de cette hésitation des populations. Cela nous mènera à considérer dans ce second axe, quelques raisons qui pourraient justifier cette contingence.

L'hésitation à la vaccination fait partie des enjeux du débat sur la Covid-19. Si en Europe, d'après un sondage réalisé en novembre 2020 par la firme Léger, « une forte majorité de Québécois sont ouverts à l'idée de se faire vacciner contre la COVID-19, dès qu'un vaccin approuvé par les autorités sera disponible. Ils sont 73 % à affirmer qu'ils ont l'intention de se faire vacciner, contre 69 % des Canadiens en général » (Léger, 2020). Si en Europe on enregistre une forte adhésion à la vaccination, en Afrique subsaharienne francophone, c'est tout le contraire. On note dans cet espace de fortes hésitations, conséquences des perceptions quasi négatives face aux types de vaccins affectés en Afrique, expression d'une théorie du complot contre les africains, théories qui peut contribuer à l'hésitation vaccinale. En effet, de manière générale en Afrique, la perception négative découle, d'une part, du flou autour de la composition des vaccins, et d'autre part, du fait que celui réservé aux africains aurait pour but de rendre stérile les populations. Au Gabon cette perception négative est beaucoup plus liée aux spéculations faisant état des morts, après vaccination à Libreville, et surtout du fait que les informations à l'international spéculent aussi que la vaccination ne protège pas contre les nouvelles contaminations, autrement dit, même vacciné, il serait encore possible de contracter la maladie. Ce qui pourrait être soutenu par le fait que, le port du masque reste obligatoire même chez les personnes



vaccinées susceptibles de transmettre la maladie. Aujourd'hui au Gabon, le débat porte beaucoup plus sur les risques associés aux vaccins qu'à la maladie et à la qualité et au type de vaccin administré aux populations. Pour cela et dans le souci de rassurer les populations, le ministre de la santé par le COPIL, dans le but de garantir une vaccination sécurisée, rappelle critères de non éligibilité à la vaccination. Selon le COPIL, sont non éligibles:

- Les personnes ayant fait une infection à Covid-19 datant de moins de trois(3) mois;
- Les personnes présentant les symptômes évocateurs de la covid;
- Les personnes ayant déjà présenté une allergie après administration d'un vaccin;
- Les personnes ayant une maladie du système;
- Les personnes ayant des troubles de la coagulation sanguine;
- Les personnes âgées de moins de 18ans. (Vatricif, Marie Ange Redombina Yeno | 3-Avr-2021)

Cette mise en garde implique nécessairement un non-dit : celui axé sur la fiabilité du vaccin. Le vaccin aurait-il été élaboré à la vaile qui vite, sans tenir compte de toutes les probabilités ou conditionnalités, comme des personnes ayant une maladie du système ? Cela dit, les vaccins ont certainement été pensés à la hâte vu la posologie qui préconise l'administration du vaccin en plusieurs doses. Le magazine en ligne Ouest-France en date du 14/11/2021 informe que « Malgré un taux de vaccination de près de 75 %, les cas d'infections sont repartis à la hausse en France, depuis quelques jours. » Une nouvelle vague de cas d'infection qui n'épargne personne, pas même ceux qui ont déjà reçu les deux premières doses de vaccin.

Doses qui finalement donnent l'impression des injections à vie selon le propos d'un épidémiologiste chinois de renom qui exhorte le public à faire des injections de rappel tous les six mois afin de mieux se prémunir contre la Covid-19. Il affirme que : « Six mois après une dose complète de virus entier inactivé ou de vaccin à ARNm, les niveaux d'anticorps ont considérablement diminué » ([French.china.org.cn/](https://www.french.china.org.cn/) Mis à jour le 13.11.2021). Protéine spéciale de défense, l'anticorps (système de défense produit naturellement par l'organisme) apparaît dans le sang lorsqu'une substance étrangère (antigène) est introduite dans l'organisme. Il a pour fonction de détecter et



neutraliser les agents pathogènes de manière spécifique. L'ARN messenger (ARNm) ou acide ribonucléique messenger présent dans le vaccin Covid-19, est une molécule qui permet la lecture de l'information codée dans l'ARNm et la convertit en protéine S (Spike) présent sur « l'enveloppe du virus Sars-Cov-2 (lors d'une infection, cette protéine lui permet d'entrer sur la cellule) permettant de déclencher une réponse immunitaire visant à se protéger contre cette protéine. Si une personne vaccinée est infectée par la suite par le Sars-Cov-2, ses défenses immunitaires vont reconnaître la protéine S du virus et le détruire. »(Vaccination Info Service.fr). Nous sommes donc ici en présence de deux situations : d'une immunité naturelle produite par l'organisme et d'une immunité artificielle produite par le vaccin. En injectant à un malade du Covid-19 le virus Sars-Cov-2 morts ou de virulence atténuée, on provoque le développement dans son sang d'une grande quantité d'anticorps artificiels. Le sérum du patient ainsi immunisé contre une maladie a parfois le pouvoir de guérir les patients souffrant de cette même maladie en leur fournissant les substances antitoxiques ou antibactériennes dont ils manquent. (Carrel, *L'Homme, cet inconnu*, 1935 : 250). Seulement, ZhongNanshan rappelle qu'au bout de six mois les niveaux d'anticorps artificiels présent dans le corps diminuent considérablement. Autrement dit, une dose est nécessaire tous les six mois pour obtenir une efficacité maximale. A quoi bon donc se faire vacciner lorsqu'on reconnaît quelque peu l'inefficacité du vaccin Covid-19.

A côté de l'incertitude qui plane autour de l'efficacité du vaccin, Harrison et Wu, (2020) dénoncent eux les actions des institutions publiques comme facteurs d'hésitations. L'accent est mis ici sur le fait que « la compréhension des informations sur la vaccination ainsi que l'aisance d'obtenir le vaccin sont des facteurs qui viennent affecter l'adhésion à la vaccination » (Biasio, 2016). Au Gabon c'est plutôt le rapport que les populations ont avec les institutions publiques qui favorise les hésitations, un rapport qui pousse au soupçon d'un complot contre la population. Une impression que cette dernière n'aurait plus aucune confiance vis-à-vis de ses autorités, du fait que selon la rumeur, ces autorités auraient instrumentalisées le peuple dans l'objectif de justifier les fonds octroyés par l'OMS au Gabon pour la riposte à la Covid-19. En effet, cela est sans doute dû au fait que la population en a marre d'être instrumentalisée à des fins politiques sans pouvoir bénéficier de ce pourquoi elle a été utilisée, mais surtout parce qu'il ne comprend pas le fait qu'il soit toujours confiné depuis presque trois ans, faisant du Gabon le seul pays au monde à

être resté confiné. Du partiel au total, la population qui en majorité est débrouillard en paie les frais. Les confinements partiels, les plus long dans le pays sont parti de 23h pour 16h ; puis de 16h pour 18h et finalement de 18h à 21h aujourd'hui. Ces faits sont préoccupants dans le contexte actuel, dans la mesure où depuis et comme le souligne Lévy, un étudiant de 22 ans : « Il y a des mamans qui n'arrivent pas à s'en sortir, c'est compliqué » (Reuters/VOA, 12 novembre 2021). Un long confinement sans de véritables mesures d'accompagnements qui pousse la population dans un manque de considération de ces autorités sensées soutenir les nombreuses familles en difficultés en pareille situation, qui finalement conduit au découragement, à l'hésitation et au manque d'adhésion au programme de vaccination recommandé. Au doute sur le vaccin et au manque de confiance de la population vis-à-vis des autorités, du moins, la non transparence dans la transmission des informations adéquates, s'ajoute le trop long confinement vécu par les populations gabonaises. Ce qui pourrait justifier ici l'hésitation à la vaccination.

Cette hésitation peut être considérée dès cet instant comme une riposte, une contre-attaque des citoyens contre le gouvernement. Des études scientifiques montrent qu'un long confinement de personnes en bonne santé est néfaste. Selon Stéphane Gayet, infectiologue, les confinements de 2020 liés à la pandémie de Covid-19 « ont confirmé ce que l'on savait pertinemment : la sédentarité augmente les risques de surcharge pondérale, de diabète de type 2, d'hypertension artérielle, d'infarctus du myocarde, d'accident vasculaire cérébral, d'embolie pulmonaire, de cancer » (Gayet, Ces étranges impacts sur notre corps des multi-confinements dus au Covid-19 [archive], atlantico.fr, 25 décembre 2020). Il considère ainsi que « la sédentarité et l'isolement de l'être humain lui sont délétères (néfastes à sa santé) à bien des égards ». Conscient de cette asphyxie, la bouée de sauvetage pour les populations serait la désobéissance, l'indiscipline face aux menaces sous formes de mesures de riposte appliquées par les autorités, un déconfinement individuel. De ce fait, cette vaccination quelque peu forcée pourrait s'avérer contre-productive dans la mesure où elle favoriserait un climat de méfiance qui encouragerait ainsi l'hésitation vaccinale. La mise en parallèle entre la méfiance au vaccin et son obligation pourrait engendrer et encourager la falsification des documents ou des tests PCR, donc développer un circuit au noir du pass sanitaire. Les récalcitrants peuvent y trouver une manière de se faire trafiquer les éléments demandés, quitte à se tourner vers des exemptions médicales fausses : « Les citoyens n'auront plus qu'à faire appel à un autre moyen



afin de se soustraire à l'obligation d'être vaccinés » (Delamater et al, 2019). Aussi, à ce niveau, une question demeure : dans une situation d'interdiction d'accès aux non vaccinés dans l'administration, le renvoi ou l'absence temporaire d'une partie du personnel ne peuvent-ils déstabiliser un système que l'on sait déjà fragilisé par la pandémie ? Si le milieu de la santé comporte une certaine obligation liée au mode de prévention en situation d'urgence sanitaire, en est-il de même pour d'autres secteurs d'activités tels que les entreprises publiques et privées?

## Conclusion

Cet éventail de préoccupations en lien avec l'hésitation en Afrique, particulièrement au Gabon à se faire vacciner souligne, que les populations ont besoin que les autorités prennent en compte la situation sociale difficile des nombreuses familles que le confinement et d'autres restrictions plongent dans le manque et le dénuement. Aussi que, ces mêmes autorités expliquent la nécessité des mesures choisies, mais aussi, sur les options scientifiques et raisonnable d'un tel vaccin en dépit d'un autre.

Il faut également considérer qu'en Afrique l'obligation est plus efficace qu'une campagne de sensibilisation pour convaincre les populations de se faire vacciner en grand nombre. Elle a permise d'obtenir une meilleure couverture vaccinale au Gabon en un temps record. Ainsi, la peur, la culpabilité ... objets non-dit dans les discours que nous avons analysé apparaissent comme des outils de manipulations du peuple. Toutefois, ce que cette obligation a de malfaisance ce sont les sanctions qu'elle impose. Plutôt que d'obliger la vaccination, les autorités gagneraient à convaincre les populations à travers les stratégies de promotion, de sensibilisation, qui pourrait les amener à prendre au sérieux les positions et les mesures proposées par les autorités de la santé. Car, il existe bien des incertitudes dans l'esprit des gabonais quant aux effets négatifs que ne cessent de dénoncer les scientifiques non partisans de la vaccination comme le Pr Raoult en France. Obliger la vaccination ne conduira pas à une totale adhésion.

## Bibliographie

Alain, *Propos sur les pouvoirs*, Paris, Gallimard, 1985.

Albert Camus, *La Peste*, Gallimard, 1947. Repris en « Folio » en 1972



Alexis Carrel, *L'Homme, cet inconnu*, Paris, Plon, 1935

André Comte-Sponville, *Revue Internationale de Philosophie* Vol. 55, No. 215 (1), ALAIN (MARS 2001), pp. 121-162 (42 pages) Published By: *Revue Internationale de Philosophie* *Revue Internationale de Philosophie* <https://www.jstor.org/stable/23955524>

Comité d'éthique de santé publique, 1er trimestre 2021 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN : 978-2-550-88321-0, Gouvernement du Québec (2021)

Copil citoyen du Gabon, Observatoire Citoyen, COVID-19 de la société civile : *Déclaration de la société civile relative aux mesures gouvernementales de lutte contre la COVID-19* ? Libreville le, 08 novembre 2021/[French.china.org.cn/](http://French.china.org.cn/) Mis à jour le 13.11.2021.

Guy Patrick Obiang Ndong, Conférence de presse tenue le 27 octobre 2021 à Libreville.

Jean-Christophe Wérenne, *Théorie Générale des Obligations*. Livre Premier. Sources et effets des obligations, 2001/2002

Jean de La Fontaine, *Le loup, la chèvre et le chevreau*, Claude Barbin, 1668.

Le dictionnaire de politique - Toupictionnaire - La Toupie <https://www.toupie.org> ›

Léon Gambetta, Discours prononcé à Grenoble, le 26 septembre, Paris, Leroux, 1872.

Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971. Quelle différence entre conseil et information juridique ? <http://jurisreunion.com/definition.html>

Marie Ange RedombinaYeno, Vatricif, | 3-Avr-2021

*Psychologie du jugement moral : Textes fondamentaux et concepts*, Sous la direction de Laurent Bègue, Laurent Bachler, Catherine Blatier, Nathalie Przygodzki-Lionet, Col. Psycho Sud, Dunod, 2013.

Reuters/VOA, 12 novembre 2021

Samia A. Omer,<sup>1</sup> Ali N. Noureldein, *Impact of Submicroscopic Plasmodium falciparum Parasitaemia on Maternal Anaemia and Low Birth Weight in Blue Nile State, Sudan*, Sukla Biswas, *Journal of Tropical Medicine* / 2019, Volume 2019 | Article ID 3162378 | <https://doi.org/10.1155/2019/3162378>.

Stéphane Gayet, *Ces étranges impacts sur notre corps des multi-confinements dus au Covid-19* [archive], atlantico.fr, 25 décembre 2020

Who, AfriqueRenouveau, 24 Juin 2021